



XXII^{èmes} ASSISES DES PETITES VILLES – 19 et 20 septembre 2019

RESOLUTION FINALE : Grands défis et promesses d'avenir

A moins de six mois des prochaines élections municipales, les Maires de petites villes se sont réunis à Uzès (Pont du Gard) pour célébrer le 30ème anniversaire de la création de l'APVF mais aussi pour réfléchir et débattre des défis qu'ils devront relever au cours de la prochaine décennie.

Ils ont rappelé à cette occasion le rôle irremplaçable des petites villes dans les dynamiques et les solidarités territoriales, qu'elles impulsent par les services publics et les équipements qu'elles délivrent. Aussi bien en ruralité qu'en zone périurbaine, les petites villes sont plébiscitées par nos concitoyens qui s'y installent de plus en plus et qui trouvent, dans nos mairies, une porte ouverte - parfois la seule - pour la résolution de leurs difficultés.

Mais pour répondre aux défis de demain et en particulier ceux de la mobilité et de l'accessibilité, du vieillissement et de la désertification médicale comme de l'attractivité économique, les petites villes ont besoin d'être davantage soutenues par l'Etat et par les grandes collectivités territoriales. Les élus des petites villes appellent donc à la mise en œuvre d'une nouvelle solidarité territoriale, que l'APVF a précisément définie dans le « contrat territorial » élaboré au moment de la crise des gilets jaunes.

Certaines petites villes réussissent fort bien et font preuve d'un dynamisme économique certain ; d'autres sont malheureusement en situation de déshérence. Celles-ci doivent pouvoir bénéficier d'une **attention prioritaire** de l'Etat et ne plus subir les **multiples restructurations de services publics** auxquelles elles ont été confrontées depuis des années.

En résonance avec la Contribution de l'APVF sur la réduction des fractures sociales et territoriales transmise au Gouvernement lors du Grand débat, les maires des petites villes appellent celui-ci à relever avec les petites villes les défis d'avenir, en :

- garantissant la visibilité et une juste répartition des moyens de l'action locale,
- en s'appuyant sur le dynamisme des petites villes pour résorber la fracture territoriale,
- et en favorisant l'engagement de tous dans les mandats locaux.

➤ **GARANTIR LA VISIBILITE ET UNE JUSTE REPARTITION DES MOYENS DE L'ACTION LOCALE**

La suppression totale de la taxe d'habitation par le Gouvernement, dont **aucune association d'élus n'était demandeuse**, appelle des garanties permettant aux collectivités territoriales qui la percevaient de continuer non seulement d'assurer, à long terme, les services publics dont elles ont la charge mais également de jouir de l'autonomie financière que la Constitution leur reconnaît.

Le scénario présenté par le Gouvernement, consistant à transférer aux communes **l'intégralité de la taxe foncière sur les propriétés bâties des départements** apparaît comme le moins défavorable au bloc communal. Pour s'en assurer, l'APVF demande que l'ensemble des communes disposent de **simulations rigoureuses** avant la mise en œuvre de la réforme. L'APVF appelle le Gouvernement à prévoir, en outre, une **clause de revoiture** permettant de prendre en compte, tous les 3 ans, l'évolution de la situation de chaque commune. L'APVF suivra avec une attention toute particulière les modalités de compensation financière des départements, qui demeurent des alliés incontournables des petites villes pour soutenir leurs investissements.

En tout état de cause, l'APVF se félicite de l'annonce de la poursuite la **révision des valeurs locatives** cadastrales pour les locaux à usage d'habitation.

Le nouveau système de financement des collectivités locales qui s'appliquera à compter de 2021 doit s'accompagner de **mécanismes de péréquation efficaces**, permettant de corriger réellement les inégalités entre les collectivités locales. Une réflexion d'ampleur doit s'engager car la péréquation telle qu'elle est conçue aujourd'hui ne remplit pas cet objectif constitutionnel. L'APVF plaide pour une refonte des critères de répartition de la dotation globale de fonctionnement afin qu'ils tiennent davantage compte de la richesse (à la fois de la commune et de la capacité contributive des contribuables) et des charges de centralité.

En outre, l'APVF propose la création d'un **fonds national de solidarité territoriale** alimenté par les métropoles à due proportion de leur richesse et par l'Etat. Ainsi, seraient créées les conditions d'une nouvelle Alliance des territoires qui permettrait de travailler, ensemble, à un développement solidaire de tous les territoires. Dans

cette optique, l'APVF fait siennes nombre de propositions émises dans le cadre de l'Agenda rural à l'élaboration duquel elle a activement contribué en rappelant que petites villes et monde rural ont un destin commun.

➤ **S'APPUYER SUR LES PETITES VILLES POUR RESORBER LA FRACTURE TERRITORIALE ET REUSSIR LA TRANSITION ECOLOGIQUE**

L'APVF appelle à la fois à la **modernisation et à la sauvegarde** des services publics, au nom de l'égalité territoriale. Les réformes en cours doivent être guidées par le souci d'assurer plus d'égalité entre les territoires et les habitants : il n'y a pas de territoires mineurs ni de citoyens de seconde zone. La solidarité nationale s'exprime en premier lieu par les services publics, qui doivent par conséquent bénéficier de financements pérennes.

En la matière, tout se tient : **un territoire est attractif pour les ménages et les entreprises s'il est, à la fois, correctement irrigué par les infrastructures de transport en commun et connecté aux réseaux numériques, si le centre-ville est dynamisé par un commerce de proximité et une offre de logements de qualité et si les services publics, notamment les plus régaliens d'entre eux, demeurent accessibles.**

Pour garantir l'attractivité des petites villes, le renforcement de la « présence humaine » des services publics est indispensable et notamment dans nos centres anciens qui souffrent. A ce titre, les petites villes rappellent leur attachement à une présence effective des trésoreries sur leur territoire, eu égard à leur rôle fondamental pour la population et les élus.

Sur ce sujet si préoccupant, l'APVF accueille favorablement l'annonce faite hier lors de nos Assises par le Premier ministre concernant la **revitalisation de nos cœurs de ville**. Il s'agit d'un enjeu considérable eu égard à la paupérisation de nombreux centres-villes, de la crise de l'immobilier, du nombre de logements vacants et de la désertification commerciale. L'APVF milite de longue date pour un plan national d'envergure à destination des petites villes, dans le même esprit que le Plan Action Cœur de Ville.

L'APVF prend acte que ce plan ne démarrera qu'après les prochaines élections municipales. Elle attend la mise en place de mesures très concrètes pour la réhabilitation des centres-anciens, le soutien à l'investissement avec des mesures fiscales adaptées, un plan ambitieux de revitalisation du commerce de proximité et des aides à la remise en marché des logements vacants.

En ce qui concerne l'**offre de soins**, l'APVF attire à nouveau l'attention du Gouvernement sur l'ampleur du problème, l'accroissement des inégalités de l'offre dans les territoires et l'aggravation spectaculaire de la **désertification médicale**.

Si l'APVF approuve certaines mesures du texte de loi « Ma Santé 2022 » portée par la Ministre de la Santé et notamment la suppression du « numerus clausus », ou encore l'instauration de stages obligatoires pour les internes dans des zones sous dotées, nous constatons que certaines de ces mesures n'auront des effets positifs au mieux que dans une dizaine d'années.

L'APVF regrette que les gouvernements successifs aient refusé jusqu'alors d'instaurer de **véritables mesures de régulation**, à l'instar de celles qui existent pour d'autres professions. La dégradation de la situation et l'amplification du phénomène de désertification médicale pourraient conduire les Gouvernements futurs à instaurer des mesures plus coercitives.

De même, l'APVF s'inquiète de la situation dans les services d'urgence de très nombreux hôpitaux. Les ARS continuent à fermer certains services de petites structures hospitalières, contribuant ainsi à la saturation des services des gros hôpitaux. L'APVF demande au Gouvernement un réel effort financier, l'accélération de la suppression du paiement à l'acte et la fin de la logique de fermeture des lits qui a tant contribué à la détérioration de la situation. Dans cette optique, elle suivra avec une très grande vigilance la mise en place des décrets d'application des futurs **hôpitaux de proximité**, en formant le vœu que les centres hospitaliers dans les petites villes, et en particulier les maternités, ne voient pas réduire leur capacité d'intervention et ne soient pas cantonnés à des missions de simples soins de suite pour les personnes âgées.

Résorber la fracture territoriale implique non seulement que les services publics demeurent présents sur le territoire, mais également qu'ils soient **accessibles**. A ce titre, l'APVF appelle, de longue date, à résorber les zones blanches de la mobilité. Le mouvement des Gilets Jaunes, né de la hausse du prix du carburant, a confirmé l'urgence et l'importance de ce défi. Pour y répondre, l'APVF demande au Gouvernement la mise en place d'un véritable plan d'investissement pour les petites lignes ferroviaires et réclame des dispositifs pour accompagner la mobilité à partir de ces lignes. Nous appelons également à poursuivre le déploiement de tiers lieux dans nos territoires, comme le suggèrent les propositions de l'agenda rural.

Cet enjeu de la mobilité s'articule nécessairement avec le **défi de la transition écologique**. Le changement climatique qui se produit à une vitesse inouïe impose un changement de braquet. Réussir la transition écologique, c'est ouvrir de vraies

perspectives pour une plus grande justice sociale et territoriale. Ainsi, la transition écologique ne saurait être vécue comme une injustice supplémentaire par les habitants des petites villes, des zones rurales et des territoires périurbains. Elle doit être **juste socialement et géographiquement différenciée**, pour éviter de nouvelles fractures territoriales.

Quant à la couverture en téléphonie mobile, de nombreuses petites villes, situées dans des zones dites « grises », ont un besoin urgent de renforcement de la qualité du réseau, pour donner toute la mesure à leurs capacités de développement. D'ailleurs, pour cela les opérateurs doivent tenir leurs engagements et le calendrier. Au-delà de l'enjeu de la couverture, l'enjeu des usages est primordial. L'inclusion numérique doit également être une priorité, afin de garantir à tous l'exercice de leurs droits de citoyens, aujourd'hui et demain, dans une société qui sera de plus en plus digitale.

Enfin, si l'APVF approuve la création de **l'Agence nationale de la cohésion des territoires** (ANCT), elle forme le vœu que cette Agence soit dotée d'un budget opérationnel conséquent lui permettant d'aider véritablement les petites villes et les communes rurales en termes d'ingénierie.

➤ FAVORISER L'ENGAGEMENT DE TOUS DANS LES MANDATS LOCAUX

Le décès du Maire de Signes, Jean-Mathieu Michel, est venu illustrer à nouveau le rôle de plus en plus complexe et la place irremplaçable des maires dans les communes, et particulièrement dans les petites villes. Les élus ont malheureusement, encore trop souvent, le sentiment d'être laissés seuls en première ligne, sans moyens pour faire respecter le droit et la sécurité. Les maires incarnent l'autorité républicaine et doivent, à tout le moins, être épaulés par les services régaliens de l'Etat quand cette autorité est mise en cause, par des actes menaçants ou des paroles diffamatoires. A ce titre, l'APVF appelle la ministre de la Justice à inviter les **Parquets à mobiliser tous les moyens nécessaires aux poursuites contre les auteurs, parfois anonymes, de délits contre les maires**.

De manière générale, les élus des petites villes, pour l'immense majorité d'entre eux bénévoles, constituent une richesse irremplaçable pour nos territoires. C'est pourquoi l'APVF espère que le **projet de loi Engagement et proximité** en cours de discussion au Parlement permettra des avancées réelles et concrètes dans l'exercice de leur mandat, car il faut absolument susciter des vocations aux prochaines élections municipales.

Afin que nos communes soient gérées par des équipes motivées et compétentes, les conditions d'exercice des mandats locaux doivent être améliorées : l'enjeu est bien **l'égalité des chances dans l'accès aux fonctions électives**.

A cette fin, les mécanismes de retour à l'emploi, en cas de perte du mandat, doivent être renforcés notamment en amplifiant le mécanisme de **l'allocation différentielle de fin de mandat**.

Par ailleurs, compte tenu des exigences de la fonction de maire dans les petites villes, le Parlement doit avoir le **courage politique** de reconnaître que les indemnités qui leur sont versées sont insuffisantes en l'état.

Les élections municipales se tiendront dans moins de six mois : elles manifesteront sûrement, une nouvelle fois, l'attachement de la population à leur commune. L'attrait de nos concitoyens pour l'exercice d'un mandat demeure, lui, plus incertain. Il appartient au législateur, dans le bref délai à sa disposition, de contribuer à rendre l'engagement civique moins anxiogène.

Dans le cadre de ce débat, l'APVF relaiera auprès du Parlement les propositions qu'elle porte de longue date pour la modernisation des conditions d'exercice des mandats locaux.

Le lien de confiance noué entre les habitants et leurs élus locaux repose sur la relation de proximité qu'ils entretiennent. C'est pourquoi ce lien doit être préservé et le fil entre la commune et l'intercommunalité ne doit pas être coupé. Sauf à basculer dans un système supracommunal, les élus siégeant au sein des **intercommunalités** doivent donc continuer d'être élus **à l'échelle de leur commune**. De plus, le **lien de confiance entre l'intercommunalité et tous les maires** des communes membres doit être amélioré. L'instauration systématique d'une Conférence des maires, un « discours annuel de l'Union » du Président devant les maires, une amélioration des garanties d'information des communes membres contribueraient à consolider ce lien. Les petites villes renouellent par ailleurs leur attachement à ce que le niveau d'exercice des compétences Eau et Assainissement puisse être décidé localement.

Un **acte III** de la décentralisation est annoncé. Bien entendu, les maires de petites villes sont favorables à toute réforme qui tendrait à rapprocher les décisions du terrain et à associer les territoires à la définition et à la gestion des politiques publiques. Mais cet acte III appelle une méthode qui procède elle-même d'un « pacte girondin » pour

reprendre l'expression du Président de la République, c'est-à-dire d'une **véritable concertation**.

A ce titre, il est regrettable que la **Conférence nationale des territoires**, largement plébiscitée par les associations d'élus, ait été mise en sommeil. Pour l'APVF, il faut réhabiliter la Conférence nationale des territoires dans sa version originelle, à savoir une **véritable instance de dialogue et de concertation**. Celle-ci doit permettre, sur la base d'un ordre du jour partagé entre élus locaux et pouvoir exécutif, d'éclairer les orientations nationales et de constituer le cadre privilégié dans lequel sera débattu et noué un **nouveau contrat territorial**. C'est cette nouvelle approche qui permettra d'approfondir **à la fois les libertés locales et la solidarité entre les territoires**.

A défaut, une métropolisation débridée, dont les inconvénients sont désormais évidents, réduirait notre pays à un immense désert, ponctué de quelques oasis polluées. L'APVF a consacré, non sans réussites, ses 30 premières années à porter une vision alternative et à promouvoir un aménagement du territoire équilibré. La réussite de nombreuses petites villes, champions discrets de la croissance et de l'innovation, prouve que cette vision de notre avenir est pertinente. C'est cette vision que nous portons ensemble au sein de l'APVF. C'est aussi ce nouvel équilibre territorial, dans lequel les petites villes joueront un rôle majeur, que nous préparons ensemble forts de nos trente ans d'action collective et solidaire.

Merci de votre attention.